



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

DOM-ROM : Guadeloupe et Martinique

Question au Gouvernement n° 2795

Texte de la question

COOPÉRATION ENTRE CLINIQUES PRIVÉES ET HÔPITAUX PUBLICS EN MARTINIQUE

M. le président. La parole est à M. Alfred Marie-Jeanne, pour le groupe de la Gauche démocrate et républicaine.

M. Alfred Marie-Jeanne. Madame la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, pour moi, le débat en cours sur la santé poursuit un double objectif : d'un côté, contenir les dépenses et de l'autre, assurer au mieux la prise en charge des patients. En outre-mer, et plus particulièrement en Martinique, le problème se pose avec d'autant plus d'acuité qu'il faut tenir compte à la fois de l'éloignement et du déficit que continue d'accumuler l'hôpital public. À 7 000 kilomètres de Paris, la Martinique possède deux cliniques privées de taille humaine ayant réalisé des investissements utiles au développement de compétences et de spécialités qui, pour certaines, n'entrent pas en concurrence avec l'hôpital public. Elles pourraient, le cas échéant, compléter l'organisation sanitaire, afin d'éviter des évacuations dispendieuses tout en préservant une bonne et égale qualité des soins.

Un conventionnement entre l'hôpital public, ces cliniques et l'assurance maladie réglerait bien des difficultés, non seulement financières mais aussi familiales. Cela n'affecterait en rien la possibilité de recourir à la voie aérienne à défaut d'une alternative.

Par ailleurs, l'instauration d'une obligation de service public outre-mer sur les conditions d'évacuation sanitaire et l'acheminement aérien des médicaments a été vivement préconisée par la Cour des comptes elle-même. Si ces recommandations étaient mises en œuvre, elles seraient plus onéreuses encore que celle que je viens de proposer. Madame la ministre, au regard du contexte que vous connaissez bien, cette mesure ne mérite-t-elle pas d'être prise en considération pour étude ?

M. le président. La parole est à Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes.

Mme Marisol Touraine, ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes. Monsieur le député Marie-Jeanne, vous avez raison de souligner les spécificités des territoires ultramarins en matière de santé notamment. Je suis très attentive, en particulier, à la situation de la Martinique, qui est confrontée à des défis qui lui sont propres. Je partage votre analyse, à savoir que nous devons faire en sorte d'éviter, lorsque c'est possible, les évacuations sanitaires. Il ne s'agit pas de les refuser par principe, mais nous savons qu'elles sont coûteuses et parfois difficiles à supporter, sur le plan humain, car lorsque l'on est malade, l'on n'aime pas être séparé de ses proches.

Pour ces raisons, il me paraît nécessaire, en Martinique comme ailleurs, de renforcer la bonne coopération entre l'ensemble des acteurs de santé du territoire, entre l'hôpital public et les cliniques privées, mais aussi avec les

médecins libéraux, parce que c'est ainsi la meilleure manière de s'assurer que la population continuera de trouver une réponse appropriée à ses besoins. Monsieur le député, la réintroduction du service public hospitalier dans la loi que je porte actuellement à l'Assemblée impose à l'hôpital public de jouer ce rôle de coordination dans les territoires vis-à-vis des autres établissements. C'est là un élément important.

Je veux rappeler la confiance que les pouvoirs publics ont dans les structures martiniquaises, puisqu'ils investissent 93 millions d'euros dans la reconstruction du CHU qui sera en service en 2016. Cela représente un engagement fort pour ce beau territoire. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe SRC.)*

Données clés

Auteur : [M. Alfred Marie-Jeanne](#)

Circonscription : Martinique (1^{re} circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2795

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 avril 2015](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [9 avril 2015](#)